



CELLULE ECONOMIQUE DU  
BTP DE LA REUNION

[www.btp-reunion.net](http://www.btp-reunion.net)

→ Onglet « Déchets »

Contact de la mission  
déchets : 02 62 40 28 25

Pour télécharger le  
**Mémento**, veuillez [cliquer  
ici](#)

**Liens pour la gestion des  
déchets du BTP :**

<https://trackdechets.beta.gouv.fr/>

[https://www.democles.org/  
Bourse aux matériaux  
Recycleurs-du-btp.fr/quali-  
recycle-btp](https://www.democles.org/Bourse-aux-mat%C3%A9riaux-Recycleurs-du-btp.fr/quali-recycle-btp)

**/!\ Le site suivant n'existe  
plus :** [https://diagnostic-  
demolition.ademe.fr/](https://diagnostic-demolition.ademe.fr/)

Pour les opérations de  
démolition soumises à  
obligations de diagnostics  
selon les dispositions du  
décret 2011-610, les  
formulaires de récolement  
(**CERFA 14498**) sont à  
transmettre par mail à :  
[diagnostic.demolition@ademe.fr](mailto:diagnostic.demolition@ademe.fr)

Il est à noter que ce  
diagnostic déchets évolue à  
compter de l'année 2022 ;  
Il devient un diagnostic «  
Produits-Equipements-  
Matériaux-Déchets »

[Décret n2021-821](#)

## PRÉVENTION ET GESTION DES DÉCHETS DU BTP – ACTUALITÉS DES FILIÈRES

*Bulletin de Décembre 2023 – N° 39 – Mission gestion des déchets du BTP / CER BTP*

### Retour sur les sessions d'information sur le réemploi des matériaux de construction : la réalisation du diagnostic PEMD<sup>1</sup>

En novembre 2023, la CER BTP a organisé trois sessions d'information sur la thématique du « réemploi des matériaux de construction » et plus précisément sur « la réalisation du diagnostic PEMD ».

Ces sessions se sont tenues les 14, 16 et 21 novembre 2023. Afin de sensibiliser les acteurs sur l'ensemble du territoire, le choix a été fait d'organiser une session dans le Nord (Saint-Denis), l'Ouest (Saint-Paul) et le Sud (Saint-Pierre) de l'île.

**Au programme de ces sessions :**

- Introduction à l'Économie Circulaire
- Zoom sur le diagnostic PEMD
- Cas pratique d'un projet : Réalisation de la fresque de la Déconstruction Reconstruction Innovante (à l'image de la fresque du climat)
- Ateliers et temps d'échanges



Session du 14/11/2023 – HÔTEL LE SAINT PIERRE



Session du 16/11/2023 – LIZINE SAVANNA

**41 personnes** ont participé à ces sessions d'information. Parmi eux, des maîtres d'ouvrage, des maîtres d'œuvre, des entreprises de bâtiment et acteurs de l'ESS.

La CER BTP a mis en place ces sessions d'information afin d'aider les acteurs de l'acte de construire à monter en compétences, notamment en les informant sur l'obligation du diagnostic PEMD ou en explicitant les étapes clés pour se lancer dans une démarche de réemploi des matériaux de construction.



Session du 21/11/2023 – DEAL DODU

<sup>1</sup> PEMD : Produits, Équipements, Matériaux et Déchets



**Avec le soutien financier de :**



## Le guide sur les consignes de tri des déchets inertes du bâtiment

Dans la continuité de la mise en place opérationnelle de la filière REP Produits et Matériaux de Construction du Bâtiment (PMCB), l'éco-organisme ECOMINERO a publié un guide sur les consignes de tri des déchets inertes en partenariat avec la CAPEB et la Fédération Française du Bâtiment.

Ce guide a pour objectifs de :

- Sensibiliser les entreprises et les artisans sur les consignes de tri afin que leurs déchets inertes puissent être repris à terme gratuitement,
- Garantir la traçabilité des déchets inertes,
- Diriger vers le point de reprise à proximité du chantier.

### Ce qu'il faut retenir :

- La gratuité pour le dépôt de déchets inertes est progressive. Autrement dit, le détenteur du déchet devra payer :
  - 50 % du tarif plafond d'Ecominéro\* en 2023,
  - 20 % en 2024,
  - gratuité complète dès 2025.
- S'il reste des indésirables dans les gravats, ils sont acceptés si :
  - Ils sont présents en quantité négligeable,
  - La présence de plâtre ne dépasse pas 0,1 % en masse.

En cas de non-respect des consignes de tri, l'opérateur facturera la reprise des déchets inertes.

- Un bordereau de dépôt sera remis à « l'apporteur », qu'il se rende en déchetterie publique, professionnelle ou chez un distributeur.



Ci-après le lien de téléchargement pour accéder au guide :

<https://www.ecominero.fr/download/2512/?tmstv=1700498781>